

Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing

Rapport annuel de gestion 2021

Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing

Rapport annuel de gestion 2021



Encore meilleure.
Et pourtant moins chère.

Nouveau pour travailleurs flexibles: assurance d'un capital décès supplémentaire. Réduction des primes de risque de 0,25% à 1,75%.

Editorial

Présentation de la Fondation

Evolution des effectifs

Evolution de la fortune

Situation financière

Principales activités et actualités

Organisation de la Fondation

Pfäffikon, en juin 2022

Editorial

Pfäffikon, en juin 2022

Chère Lectrice, cher Lecteur

Le présent rapport annuel de gestion consacré à l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 reprend les informations les plus importantes concernant la Fondation. Élément-clé de notre communication, ce document est destiné à être mis à disposition des personnes assurées auprès de notre Fondation par l'intermédiaire de leur employeur. Nous attachons une très grande importance au respect des principes de gouvernance et de transparence, raison pour laquelle nous insistons dans cet éditorial sur la nécessité de transmettre ce type d'information à ses destinataires. Nous profitons de cette occasion pour remercier les responsables des entreprises affiliées de leur soutien.

La Fondation se fera un plaisir de vous fournir des exemplaires supplémentaires sur demande. Enfin, ce rapport sera également publié sur le site internet swissstaffing-lpp.ch et sera disponible en français, anglais, ainsi qu'en italien.

Après 2020, l'année 2021 était également marquée par la pandémie. Cette situation n'a toutefois pas eu de conséquences négatives sur les marchés financiers, ce à quoi on aurait pu s'attendre au vu du contexte sanitaire. Après une bonne année de placement 2020, malgré une forte volatilité, 2021 a également été une très bonne année de placement. La stratégie de placement, éprouvée et bien diversifiée, a été maintenue et a permis à la Fondation de réaliser une excellente performance de 9.4%, supérieure à la moyenne des institutions de prévoyance en Suisse. Selon le rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance de la CHS PP, le rendement moyen des caisses de pensions suisses était de 8.0% en 2021.

Grâce à ce développement, le degré de couverture a atteint 151.9% au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 5% par rapport à l'année 2020. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur s'élève toujours à 25%, ce qui signifie que la Fondation conserve sa pleine capacité de risque. Cette année encore, la situation favorable de la Fondation profitera aux assurés actifs comme aux bénéficiaires de rentes:

- Comme par le passé, un intérêt supérieur de 2% au taux d'intérêt minimal de la LPP de 1% a été octroyé pour l'année 2021, ce qui signifie que les avoirs de vieillesse des assurés sont rémunérés avec un taux de 3% depuis le 1er janvier 2017.
- Tous les bénéficiaires de rentes de vieillesse, de survivants, d'invalidité et d'enfants ont bénéficié d'une 13^e rente en 2021. Le versement a eu lieu en décembre.

Les marchés financier ont connu un début d'année 2022 difficile. Le conflit en Ukraine, la remontée de l'inflation et les difficultés dans les chaînes d'approvisionnement mondiales sont trois facteurs qui continuent d'affecter les marchés. En raison de la situation géopolitique, il est difficile de prédire l'évolution future des marchés financiers qui continueront probablement à être soumis à de fortes fluctuations.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Cordialement,



Georg Staub
Président



Martin Meili
Secrétaire

Présentation de la Fondation

La Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing a été créée le 1er janvier 1985 pour satisfaire aux besoins de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Conçue au départ expressément pour combler les besoins spécifiques des entreprises de travail temporaire et de leurs collaborateurs, elle garantit toutes les prestations prévues par les lois et ordonnances relatives à la prévoyance professionnelle.

Depuis le milieu de l'année 2017, la Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance LPP de Suisse centrale (ZBSA) (précédemment auprès de l'AS-SO) au sens de l'art. 48 LPP, participant ainsi à l'application de la prévoyance professionnelle obligatoire.

Toutes les entreprises membres de l'association swissstaffing peuvent ainsi répondre à l'obligation légale qui incombe aux employeurs en matière de prévoyance professionnelle en s'affiliant à notre Fondation. De plus, les conditions-cadres fixées par la CCT Location de services (convention collective de travail de la branche du travail temporaire) sont garanties en termes de prévoyance professionnelle par l'intermédiaire de la Fondation.

Notre Fondation offre en principe également la possibilité d'affilier le personnel interne des entreprises de placement et ouvre ainsi des perspectives supplémentaires dans le domaine de la prévoyance extra-obligatoire pour celles qui le désirent.

La Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing est une institution de prévoyance veillant à une bonne gestion des risques et des frais. Elle pratique une politique transparente en matière de coûts de fonctionnement et présente l'avantage de pouvoir maintenir ces derniers à un niveau très bas en comparaison avec les autres institutions de prévoyance de la branche:

- frais de gestion de la fortune: CHF 186.- par an et par destinataire ou 0.62% de la fortune sous gestion;
- frais d'administration générale (y compris organe de révision, expert en prévoyance professionnelle et autorités de surveillance): CHF 112.- par an et par destinataire;
- coût de fonctionnement total: CHF 298.- par an et par destinataire.

Géré depuis de nombreuses années par Aon Suisse SA (anciennement: PRASA, puis Hewitt Associates SA) à Neuchâtel, l'effectif assuré auprès de notre Fondation compte actuellement plus de 389 conventions d'adhésion, avec plus de 191 sociétés actives dans la branche et comptant 30'282 assurés actifs et bénéficiaires de rentes au total. En 2021, 343'003 annonces de salaires, 41'256 nouvelles affiliations et 36'052 sorties ont été enregistrées.

Après une diminution en 2020 due à la pandémie, l'effectif a augmenté de manière significative en 2021. La remontée du nombre d'assurés actifs a été de 21.5%, et le nombre d'assurés et bénéficiaires de rentes a atteint un nouveau record.

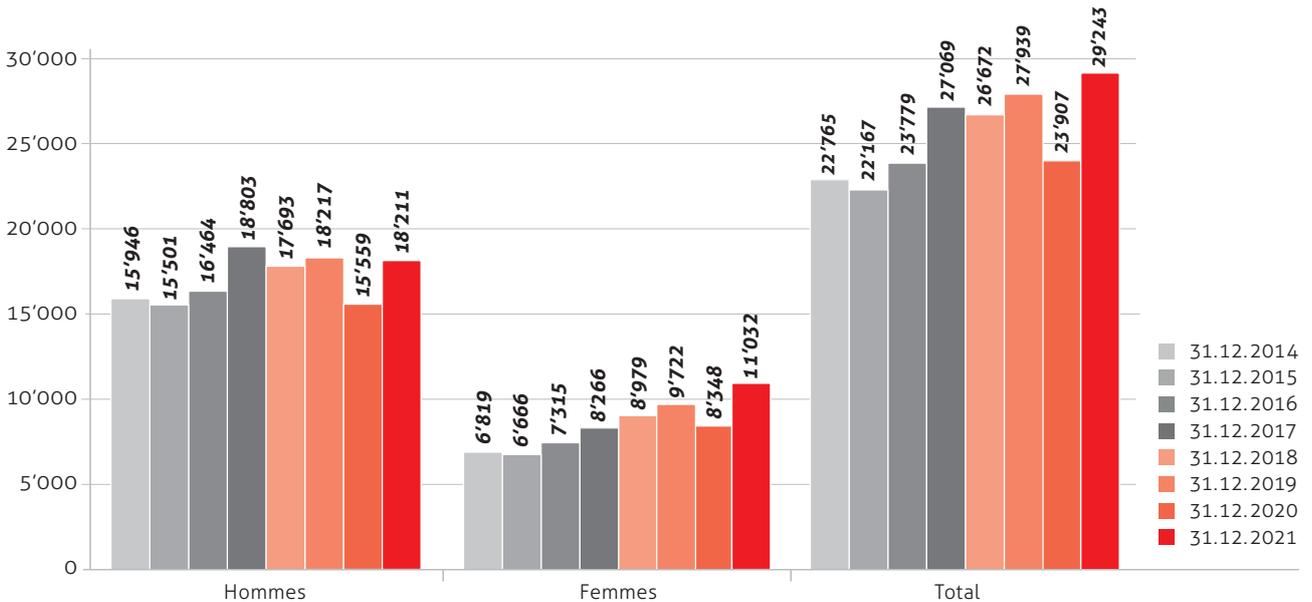
L'organe dirigeant de la Fondation, le Conseil de fondation, est composé de 6 membres, tous actifs dans la branche ou ayant des connaissances approfondies du domaine.

Evolution des effectifs

Assurés actifs

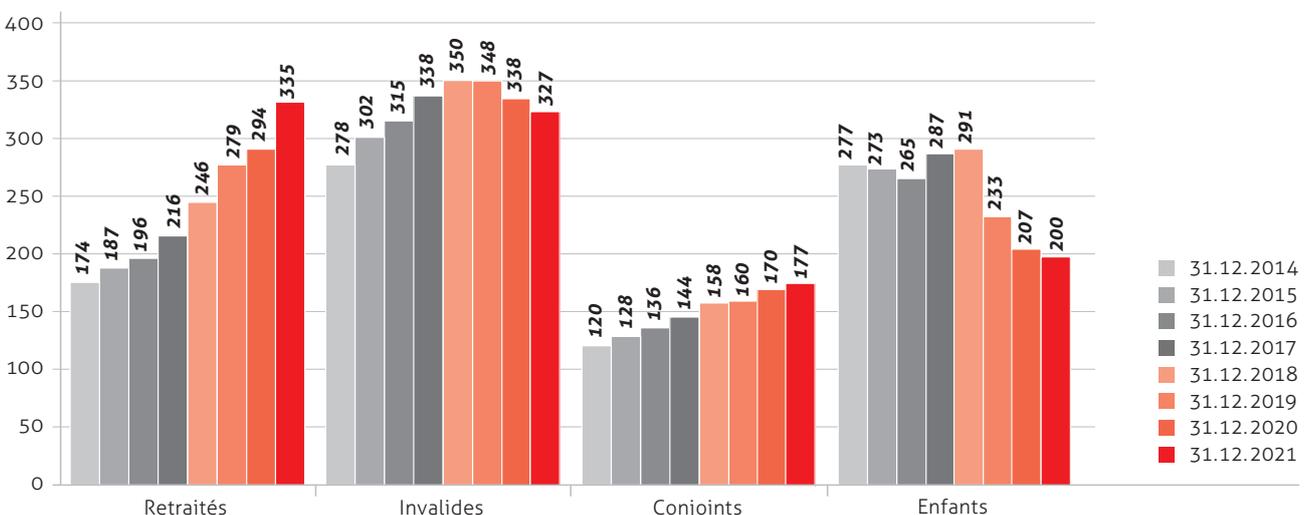
Au 31 décembre 2021, la Fondation gérait la prévoyance professionnelle de collaborateurs temporaires dans le cadre de 202 conventions d'adhésion, contre 190 au 31 décembre 2020.

En outre, 167 employeurs assuraient leur personnel fixe auprès de la Fondation par le biais d'une convention d'adhésion. L'évolution des assurés actifs de la Fondation est représentée dans le graphique ci-dessous.



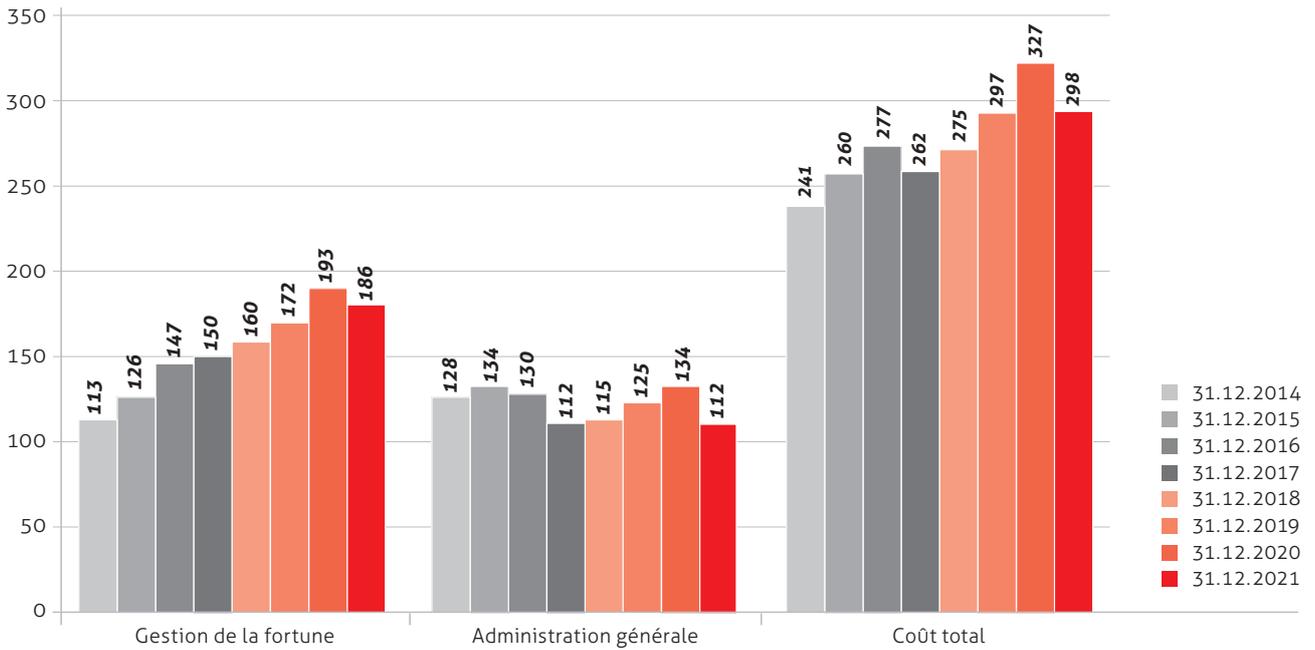
Bénéficiaires de rentes

L'effectif total des bénéficiaires de rentes a légèrement augmenté (1'039 rentes versées au 31 décembre 2021, contre 1'009 au 31 décembre 2020). Cependant, une augmentation régulière des rentes de vieillesse peut être observée, tandis que le nombre de rentes d'invalidité et de rentes d'enfants a continué à diminuer.



Frais de gestion

L'évolution des frais de gestion de la Fondation est représentée dans le graphique ci-dessous. Les frais d'administration ainsi que les frais de gestion de fortune par assuré de la Fondation ont diminué de manière significative. Cela s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'assurés dans la Fondation. Certains blocs de coûts sont fixes et se répartissent désormais sur un plus grand nombre d'assurés.



Evolution de la fortune

Fortune

La fortune disponible de la Fondation pour couvrir ses engagements de prévoyance comprend les actifs figurant au bilan à la valeur du marché, diminués des dettes, y compris le compte de régularisation passif et les réserves de cotisations d'employeur. Elle s'élevait à CHF 795'364'940.10.– au 31 décembre 2021 – (contre CHF 685'857'511.– au 31 décembre 2020). Ceci correspond à une augmentation de plus de 7%.

Une bonne année

L'année 2021 a été une excellente année de placement. Notamment les marchés des actions ont connu une forte hausse. Cette évolution a profité à la Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing. En raison de la quote-part élevée d'actions, un excellent rendement a pu être réalisé.

Après avoir atteint 7.6% l'année précédente, les placements de la Fondation ont de nouveau pu progresser de 9.40% en 2021.

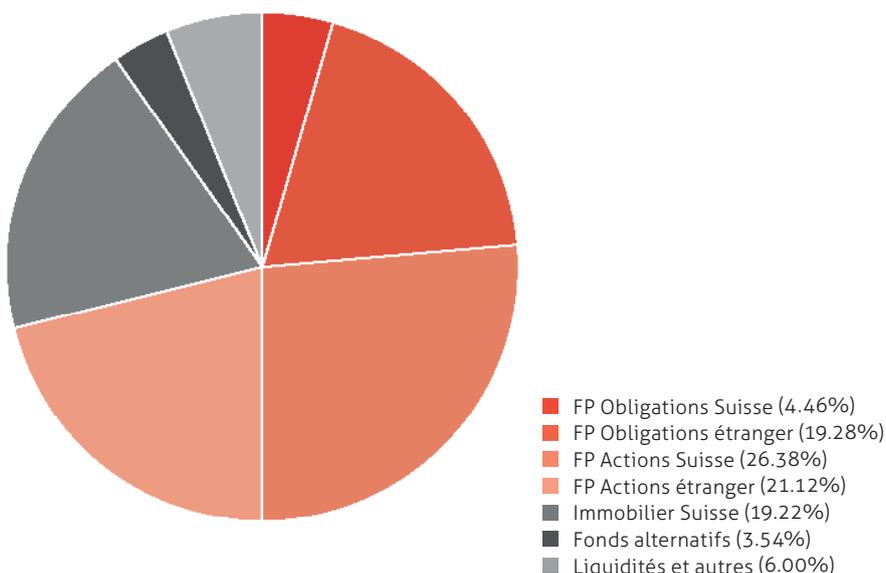
Le degré de couverture est passé à 151.9%, et la capacité de risque financière a encore pu être augmentée.

Réserve de fluctuation de valeur

Cette réserve, constituée pour compenser les fluctuations des marchés financiers, atteignait au 31 décembre 2021 de nouveau sa valeur cible, qui correspond à 25% de la somme des engagements d'assurance et des provisions techniques constituées de la Fondation. La valeur cible s'élevait à CHF 130'931'376.40.– au 31 décembre 2021.

Structure de la fortune sous gestion

Le graphique ci-après présente la quote-part des fonds de placements en actions, avec 26.38% d'actions Suisse et 21.12% d'actions étrangères, ainsi qu'une quote-part importante de placements immobiliers suisses indirects (19.22%) dans la composition de la fortune sous gestion de la Fondation. La quote-part des obligations en CHF et monnaies étrangères s'élevait à 23.74% à fin 2020.



Situation financière

Bilan

Le bilan permet notamment de vérifier si la fortune disponible et les provisions techniques constituées de la Fondation couvrent les engagements.

Dans le tableau ci-dessous, nous comparons la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2021 avec celle au 31 décembre 2020, les capitaux de prévoyance étant actuellement calculés selon les bases techniques LPP 2010 au taux technique de 2%.

	Situation financière au 31.12.2021	Situation financière au 31.12.2020
Total de l'actif	874'436'380.93	778'176'437.88
Dettes	-77'353'311.92	-90'795'302.82
Compte de régularisation passif	-1'311'338.58	-1'125'452.36
Réserve de cotisations d'employeur	-406'790.30	-398'171.70
Fortune disponible	795'364'940.13	685'857'511.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		
Capital de prévoyance assurés actifs	-313'327'735.60	-277'861'216.65
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-133'006'252.00	-122'856'812.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	-463'518.00	-534'112.00
Provisions techniques	-76'928'000.00	-66'159'000.00
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques	-523'725'505.60	-467'411'140.65
Réserve de fluctuation de valeur	-130'931'376.40	-116'852'785.16
Fonds libres	140'708'058.13	101'593'585.19
Degré de couverture	151.9%	146.7%

Degré de couverture selon l'OPP 2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 correspond au rapport entre la fortune disponible et les engagements de prévoyance où:

- la fortune disponible correspond au total des postes de l'actif du bilan, diminué des dettes, du compte de régularisation passif, de la réserve de cotisations d'employeur et des éventuelles provisions non techniques, et;
- les engagements sont composés des capitaux de prévoyance de tous les assurés, des passifs provenant de contrats d'assurance et des provisions techniques.

Au 31 décembre 2021, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'élevait à 151.9% contre 146.7% au 31 décembre 2020. Grâce à l'évolution positive sur les marchés financiers, le degré de couverture a à nouveau augmenté en 2021. La réserve de fluctuation de valeur est entièrement constituée et la Fondation dispose de fonds libres au 31 décembre 2021. La situation financière de la Fondation peut donc être qualifiée de très saine, du fait de la réserve de fluctuation de valeur entièrement constituée. A cette situation financière très saine s'ajoute une structure d'âges favorable. Le rapport entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes est désormais de 28:1.

Évolution de la situation financière et structurelle de la Fondation

Après une année de placement compliquée en 2020, les attentes pour l'année 2021 étaient mitigées. La question s'était posée de savoir si l'évolution positive des marchés financiers, qui avait débuté après le brusque recul de 2020, allait se poursuivre. Après coup, il est possible de répondre par l'affirmative à cette question. La performance réjouissante de 9.4% a fait passer le degré de couverture à 151.9%. En 2021 également, la réserve de fluctuation de valeur était entièrement constituée et la Fondation dispose de nouveau de fonds libres.

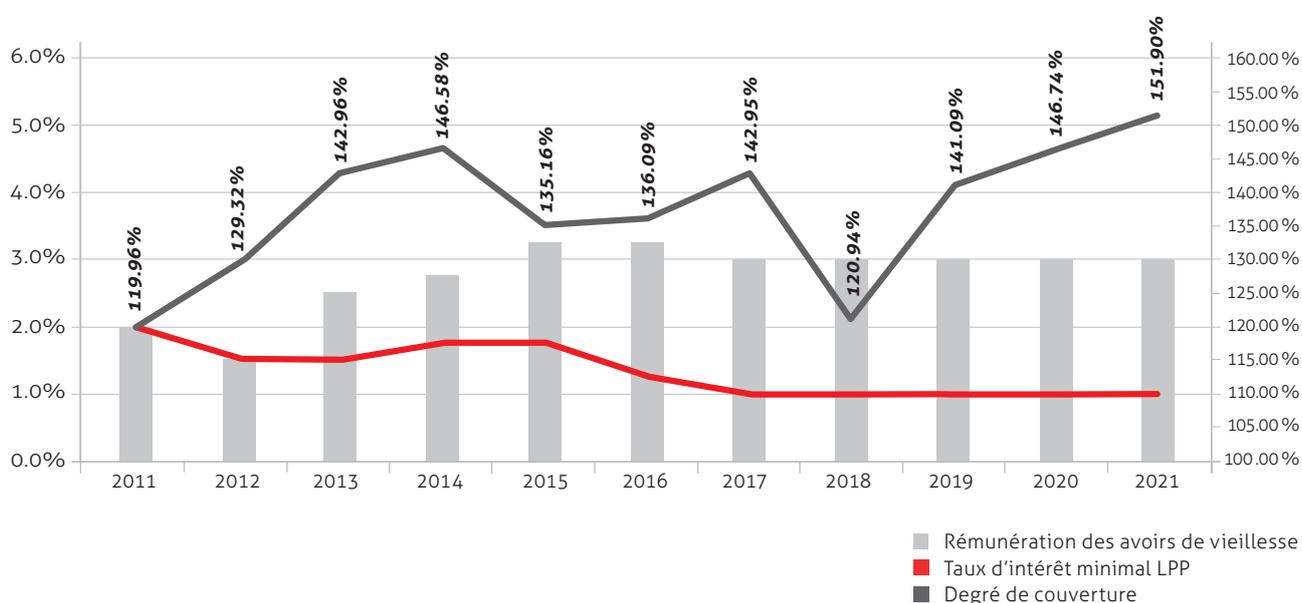
L'augmentation du nombre d'assurés actifs en 2021 a également permis de renforcer la capacité de risque structurelle. Le rapport entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes est favorable à la Fondation.

Conclusion: Les fondements de notre Fondation ont encore été renforcés et demeurent solides.

Evolution du taux de rémunération des avoirs de vieillesse

En 2021, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés au taux d'intérêt de 3%, soit 2% de plus que le taux minimal LPP fixé par le Conseil fédéral. Profitant de l'évolution positive en 2021, le Conseil de fondation a décidé de constituer cette année encore des réserves pour 2022, dans le but de pouvoir continuer à rémunérer les capitaux de prévoyance des assurés avec un intérêt supérieur à la moyenne et verser une rente supplémentaire aux bénéficiaires de rentes.

Dans le graphique suivant, les colonnes bleues illustrent l'évolution du taux de rémunération effectif des avoirs de vieillesse dans la Fondation au cours des 10 dernières années (valeurs annuelles). La courbe rouge montre l'évolution du taux minimal LPP à titre de comparaison, et la ligne jaune indique l'évolution du degré de couverture pour la même période.



Principales activités et actualités

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil de fondation a pris plusieurs décisions qui ont été implémentées en collaboration avec la Direction et la société gérante. Les points les plus importants sont résumés ci-dessous:

Augmentation du taux de rémunération des avoirs de vieillesse

Depuis l'année 2016, l'avoir de vieillesse disponible de chaque assuré est rémunéré à un taux de 2% supérieur au taux minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral. La rémunération plus élevée décidée par le Conseil de fondation s'applique jusqu'à fin 2022.

En 2022, la rémunération des avoirs de vieillesse s'élève ainsi à 3% contre 1% selon le taux minimal LPP.

Versement d'une 13^e rente

Comme en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, une 13^e rente a été versée à tous les bénéficiaires de rentes à la fin de l'année 2021.

Baisse des cotisations risques et introduction de plans de prévoyance supplémentaires avec des options

En raison de l'évolution positive des cas dans l'assurance risques et de la bonne santé financière de la Fondation, le Conseil de fondation a décidé en 2021 de réduire les cotisations risques des salariés temporaires de 2% à 1.75%. De plus, tous les salariés temporaires seront assurés avec un capital-décès complémentaire de 50% du salaire assuré.

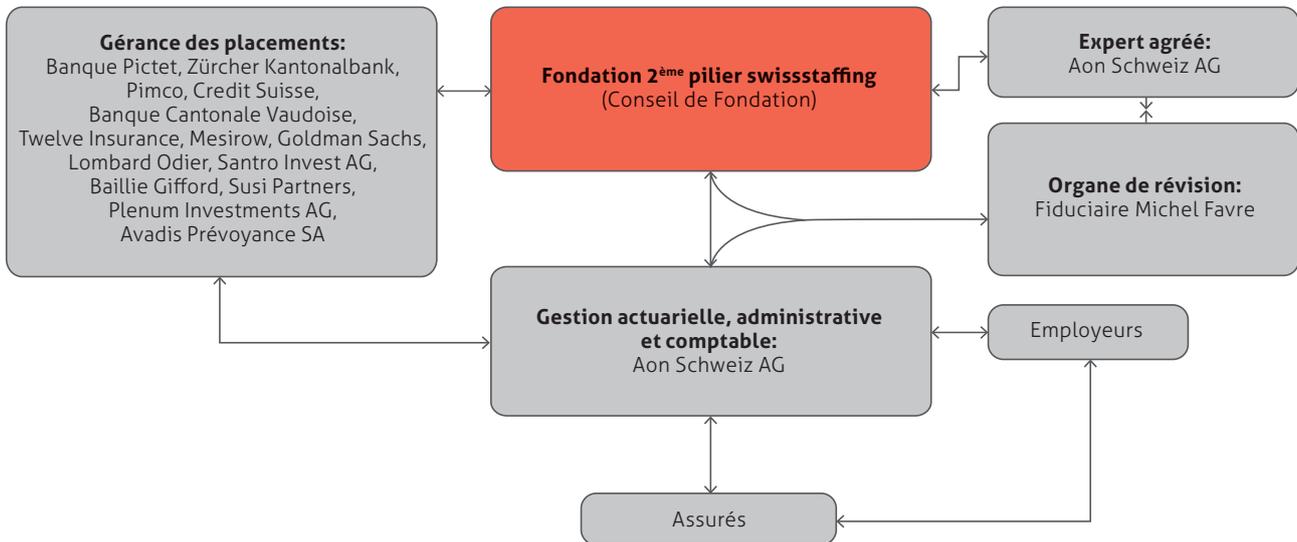
La Fondation a également introduit les nouveaux plans de prévoyance «Temp Premium». Ces derniers tiennent compte de l'évolution de voir de plus en plus de salariés hautement qualifiés choisir des emplois temporaires.

Outre les cotisations moins élevées et l'introduction de nouveaux plans de prévoyance, les entreprises affiliées auront à l'avenir également des possibilités de choix concernant le montant du salaire assuré ainsi que du montant du capital-décès complémentaire.



Organisation de la Fondation

Les principaux intervenants dans l'organisation de la Fondation sont les suivants



Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il administre cette dernière et la représente vis-à-vis des tiers. Le mandat en cours a débuté en 2018 et portera jusqu'en 2023. Le Conseil de fondation est actuellement composé comme suit :

Représentant de l'employeur

- Georg Staub, Président
- Myra Fischer-Rosinger, Membre
- Roger Guthauser, Membre

Représentant des salariés

- Aldo Ferrari, Membre
- Andrea Keller-Notter, Membre
- Irène Righetti, Membre

En parfaite santé, conforme à la CCT et accessible:
la caisse de pension pour les prestataires des
services de l'emploi et leur personnel.

swisstaffing-bvg.ch



Destinataires du présent rapport annuel:

- Employeurs affiliés
 - Association swisstaffing
 - Société gérante
 - Autorité de surveillance
 - Organe de révision
-

Rendez-nous visite sur:

swisstaffing-bvg.ch

Fondation 2^e pilier swisstaffing
Av. Edouard-Dubois 20
2000 Neuchâtel

